



ARRETE
PORTANT NOMINATION D'UN
REPRESENTANT DU MAIRE AU SEIN
DE LA COMMISSION
ADMINISTRATIVE CHARGEE DE LA
REVISION DE LA LISTE ELECTORALE

HT/YC
ASG n° 08.0384

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18,

VU le Code Electoral et notamment l'article 17,

ARRETE

Article 1 : Délégation est donnée à Monsieur Didier BESSON, Adjoint au Maire, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour siéger comme représentant du Maire au sein de la Commission administrative chargée de la révision de la liste électorale.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au Registre des Actes de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 8 avril 2008

Fait à Royan, le 3 avril 2008

Le Député-Maire,
Didier QUENTIN